

Aux élections du 10. 6. 1851 qui devaient renouveler la moitié de la Chambre, Emmanuel Servais eut le tort de poser sa candidature dans le canton de Mersch. Comme il était à prévoir, il échoua, son vote, à Francfort, en faveur du roi de Prusse et son rapprochement du groupe des «absolutistes» ayant beaucoup nui à sa popularité. Comme nous le verrons au chapitre «L'Administrateur-général», Servais expliquera en pleine Chambre, et non sans humour, la raison de son échec.

Quant à la collaboration de Servais au «Patriote», il la cessa «autant parce qu'elle fut connue du public, que parce que ses articles furent souvent imprimés avec des changements conçus dans un sens inconstitutionnel et contraires à ses opinions.»^{21bis})

Le 30. 3. 1852 Emmanuel Servais siégeait avec Ph. Munchen (v. fasc. II), Wurth-Paquet (XV), Keucker et Heuardt à la Cour quand il s'agissait de juger de l'appel interjeté par le procureur général P. de Scherff (v. fasc. II) contre le jugement du Tribunal qui avait prononcé un non-lieu à l'endroit de l'éditeur du «Luxemburger Wort», accusé d'avoir fait paraître en son No 13 le fameux article «Kann ein katholisches Volk durch einen protestantischen Fürst gut regiert werden?» Dans son arrêt — et bien que toute la rédaction (les 4 W.) eût assumé la responsabilité de l'article incriminé — la Cour retint l'éditeur comme coupable et, au grand scandale du clergé et des militants catholiques, le condamna à deux ans de réclusion.²²) Et dire que pendant la campagne électorale de 1851 certains adversaires de Servais l'avaient accusé d'être «quelque peu atteint de cléricanisme.»^{22bis})

LE PROPRIÉTAIRE

Servais, qui entretenait de très bonnes relations avec J. B. Gellé (1777-1847) et sa soeur Catherine (1797-1876), demeurait d'abord en leur maison de la rue de l'Eau no 2 (v. la biographie de Gellé par Fr. Rosenfeld au fasc. VI).

Ce n'est qu'en 1852 qu'il acquit le bel immeuble construit en fer à cheval et formant le No 3 de la rue de la Congrégation, construit en 1740 et ayant abrité successivement les Clarisses Urbanistes dites du St-Esprit, l'avocat J. B. Huart, le Petit Collège destiné à remplacer le Collège des Jésuites, différents fonctionnaires du temps du Département des Forêts et, enfin, les frères Const. Jos. Antoine et Guillaume Pescatore (v. fasc. II)²³).

Avant d'emménager dans sa nouvelle demeure, Emmanuel Servais y apporta de notables changements, notamment au premier étage (agrandissement de la salle à manger, remplacement des anciennes portes par de grandes portes en chêne, montage de 3 cheminées en marbre dont deux très luxueuses, pose de parquets en chêne etc.)²⁴)